

PROJET D'ETABLISSEMENT

Le projet social

Dans le cadre de sa politique sociale de proximité, la Mairie de Monaco assure la gestion de 12 établissements d'accueil de jeunes enfants (EAJE) : 7 multi accueils collectifs, 1 multi accueil familial, 3 micro-crèches et 1 Jardin d'Eveil.

Sa compétence en matière de Petite Enfance est garantie par un personnel qualifié, et mise au service de tout projet institutionnel dans ce domaine.

Ses principaux objectifs sont :

- Offrir aux nationaux et aux résidents des modes d'accueil diversifiés et adaptés à leurs besoins, dans une parfaite homogénéité de la qualité de service, quel que soit le mode choisi ;
- Harmoniser et dynamiser les projets de chaque structure ;
- Mettre à disposition les moyens humains et matériels nécessaires à l'activité ;
- Veiller à la qualité et l'efficacité du service offert aux usagers ;
- Respecter les normes et la réglementation en vigueur ;
- Proposer et soutenir un plan d'amélioration annuel ;
- Exploiter de façon optimale les outils de contrôle et les indicateurs, pour une juste estimation des résultats.

Les prestations d'accueil proposées

L'accueil au sein des structures municipales est réservé, en priorité, aux enfants de nationalité monégasque et/ou résidents en Principauté.

1. Le multi accueil collectif :

- Sont accueillis les enfants de 2 mois à 3 ans dans une structure adaptée et agréée ;
- L'encadrement est assuré par une équipe pluridisciplinaire ayant une formation relative à la Petite Enfance ;
- Les parents doivent justifier d'une activité professionnelle ou d'une recherche active d'emploi ;
- Les multi accueils sont ouverts de 7h30 à 18h30, 8h à 18h (Eucalyptus et Monaco Ville) ou 8h00 à 17h00 (Annexe de Monte Carlo). Des contrats d'accueil 2, 3, 4 ou 5 jours fixes par semaine sont mis en place ;
- Des accueils ponctuels en journée ou en matinée, peuvent être proposés en fonction des places disponibles.

PROJET D'ETABLISSEMENT

2. Le multi accueil familial:

- Sont accueillis les enfants de 2 mois à 3 ans au domicile d'un(e) assistant(e) maternel(le) agréé(e) pouvant recevoir 1 à 3 enfants ;
- Les parents doivent justifier d'une activité professionnelle ou d'une recherche active d'emploi ;
- La structure familiale est ouverte de 7h à 19h30, sans que l'accueil n'excède 50 heures par semaine. Des contrats d'accueil 2, 3, 4 ou 5 jours par semaine sont mis en place ;
- Des accueils ponctuels en journée ou en matinée, peuvent être proposés en fonction des places disponibles.

3. La micro-crèche:

- Sont accueillis les enfants de 2 mois à 3 ans dans un appartement adapté ;
- Les parents doivent justifier d'une activité professionnelle ou d'une recherche active d'emploi ;
- L'encadrement est assuré par une équipe pluridisciplinaire ayant une formation relative à la Petite Enfance ;
- La micro-crèche est ouverte de 8h00 à 19h00. Des contrats d'accueil 2, 3, 4 ou 5 jours par semaine sont mis en place ;
- Des accueils ponctuels en journée ou en matinée, peuvent être proposés en fonction des places disponibles.

4. Le Jardin d'éveil :

- Sont accueillis les enfants de 2 à 3 ans dans une structure adaptée ;
- L'encadrement est assuré par une équipe pluridisciplinaire ayant une formation relative à la Petite Enfance ;
- Les parents doivent justifier d'une activité professionnelle ou d'une recherche active d'emploi ;
- Le jardin d'éveil est ouvert de 8h00 à 18h30. Des contrats d'accueil 2, 3, 4 ou 5 jours par semaine sont mis en place ;
- Des accueils ponctuels en journée ou en matinée, peuvent être proposés en fonction des places disponibles.

Le secrétariat du Point Petite Enfance centralise toutes les demandes et oriente les parents en fonction de leurs besoins vers les différents modes d'accueil.

PROJET D'ETABLISSEMENT

La présentation des compétences professionnelles mobilisées

La Coordinatrice des Crèches:

- Est responsable des inscriptions et de la répartition des enfants sur les structures selon les directives établies par le Conseil Communal ;
- Accueille les familles et les oriente en fonction de leurs besoins vers le mode d'accueil le plus adapté ;
- Fait le lien entre les différentes équipes, et met en place la politique petite enfance définie par la Mairie.

La Responsable de structure:

- Est garante de l'accueil de l'enfant et de sa famille ;
- Est responsable de la bonne organisation de la structure. Accompagne et soutient l'équipe au travers d'un travail de management ;
- Est garante du respect, pour l'ensemble du personnel, de la politique Petite Enfance fixée par la Mairie et transmise par la Coordinatrice.

L'Educateur de Jeunes Enfants:

- Met en place des actions et des projets visant à favoriser le bon développement des enfants accueillis, en partenariat avec l'équipe.

L'Auxiliaire de puériculture/ l'Assistant(e) Maternel(le)

- Répond aux besoins fondamentaux de l'enfant en assurant son bien-être, sa sécurité physique et affective, et en favorisant son épanouissement ;
- Elle est l'interlocuteur privilégié de l'enfant et de sa famille.

La Diététicienne

- Assure la formation du personnel en matière de nutrition, d'application des règles d'hygiène ;
- Accompagne les équipes dans la mise en place des ateliers cuisine ;
- Reste à la disposition des familles pour des conseils.

La Femme de service:

- Veille au bon entretien des locaux et du matériel ;
- Assure la distribution des repas ;
- Met en place les moyens nécessaires au bon fonctionnement des services.

PROJET D'ETABLISSEMENT

Les Services Généraux et administratifs

De nombreuses personnes participent également à l'organisation et au bon fonctionnement des différentes structures : l'intendant, les équipes des cuisines, de la buanderie et du secrétariat.

Le rôle des intervenants

- Le pédiatre prononce l'admission définitive des enfants. Assure la protection et la promotion de la santé de l'enfant ;
- Le psychologue aide les équipes à réfléchir sur le quotidien et leurs pratiques professionnelles en relation à l'enfant. Il reste disponible pour rencontrer les familles ;
- Le musicien propose l'éveil musical aux enfants au travers de la découverte des sons et instruments.

Les modalités de formation des assistant(e)s maternel(le)s, le soutien professionnel et le suivi des enfants

Les assistant(e)s maternel(le)s sont titulaires d'un agrément délivré par la DASS. Tout au long d'une année d'exercice, elles participent activement à un plan de formation continue. Une réflexion sur différents thèmes complète régulièrement leurs connaissances théoriques relatives au développement psychomoteur du jeune enfant, et leur permet également d'appréhender au mieux leurs fonctions au quotidien.

Des rencontres hebdomadaires sont mises en place afin :

- de proposer aux enfants des activités adaptées ;
- de permettre aux assistant(e)s maternel(le)s de se rencontrer, d'échanger leurs expériences ;
- d'informer l'équipe sur l'organisation.

La responsable de la structure intervient régulièrement au domicile des assistant(e)s maternel(le)s en soutien mais également avec un rôle de contrôle.

PROJET D'ETABLISSEMENT

L'accueil des enfants ayant un handicap ou atteints d'une maladie chronique

L'ensemble des établissements veille à la sécurité, au bien-être et au développement des enfants et concoure à leur intégration sociale. Une prise en charge adaptée est mise en place. Si nécessaire, du personnel en surnombre sera recruté afin d'assurer cette prise en charge.

La place des parents

Une relation de confiance entre parents et professionnels est nécessaire pour le bien-être de l'enfant et sa bonne intégration à la crèche.

Aussi, nous mettons en place des moments de rencontre :

- Familiarisation ;
- Accueil au quotidien ;
- Réunions d'informations ;
- Fêtes (Noël, Carnaval...);
- Echanges avec le pédiatre, le psychologue, la diététicienne.

Où une écoute personnalisée sera proposée.

L'enfant pourra ainsi s'approprier son lieu d'accueil et mieux gérer ses premières séparations dans l'acquisition progressive de son autonomie.

Dans sa politique d'accompagnement et de soutien à la parentalité, la Mairie propose également divers ateliers :

« **L'espace parents** » : les familles sont invitées à y participer au moins une fois avant l'entrée en crèche de leur enfant voire plus selon leurs besoins ; elles pourront y rencontrer :

- des professionnels de la Petite Enfance qui répondront à leurs questionnements et les soutiendront dans leur rôle ;
- d'autres parents pour échanger sur leurs expériences ;
- des intervenants abordant divers thèmes (allaitement, diététique...).

Des **ateliers parents/enfants** sur le portage et le massage des bébés sont également proposés.

PROJET D'ETABLISSEMENT

Le projet éducatif

La familiarisation est un moment privilégié et nécessaire qui permet d'instaurer une relation de confiance entre l'enfant, ses parents et l'équipe.

Le temps proposé est individualisé, et adapté en fonction de chacun.

1. L'accueil

A l'arrivée de l'enfant et de sa famille, un membre de l'équipe se rend disponible pour les recevoir.

Ce moment, spécifique à chaque enfant, est indispensable pour permettre aux parents de passer le relais aux professionnelles qui assureront la continuité des soins et la prise en charge de l'enfant. Aussi, il est important que les parents puissent prendre le temps pour échanger les informations utiles.

L'enfant est ensuite accompagné tout au long de la journée par les personnes référentes du groupe.

Au moment des retrouvailles, le déroulement de la journée est transmis aux parents afin de conserver le lien.

2. Les repas

- En multi accueil, les repas sont préparés sur place, les menus sont élaborés en collaboration avec la diététicienne du SAS selon le protocole alimentaire défini par le pédiatre de crèche ;
- A la crèche familiale, les assistant(e)s maternel(le)s se chargent des repas, en référence à ce même protocole ;
- A la micro-crèche, au Jardin d'éveil, et à l'Annexe de Monte Carlo, les repas sont préparés par une entreprise de restauration, dans le respect d'un protocole alimentaire défini par le pédiatre de crèche.

Les allergies alimentaires sont prises en compte ; un protocole de restauration individualisé (PRI) est établi et les pratiques religieuses respectées.

L'instant repas est un moment de plaisir, de découverte et d'échanges où l'adulte est disponible pour accompagner l'enfant dans la découverte des goûts, des saveurs et favoriser son autonomie. Le rôle du professionnel est de proposer mais non de forcer.

Les repas seront donnés, dans la mesure du possible, en fonction du rythme individuel de l'enfant.

PROJET D'ETABLISSEMENT

3. **Le moment du sommeil** est un temps indispensable au bon développement de l'enfant. De ce fait, le temps et l'espace dévolu au sommeil sont organisés de manière spécifique :

- respect des rythmes et de leur évolution ;
- respect des rituels d'endormissement (signes, doudou, sucette...) ;
- mise en place de repères sécurisants (lieux et accompagnement).

4. **L'éveil**

C'est en jouant que l'enfant s'ouvre au monde extérieur et le plaisir qu'il y trouve lui permet de se construire.

Pour cela, les structures proposent un aménagement de l'espace et du matériel éducatif adapté aux besoins et au développement de l'enfant.

Par l'attention qu'il lui porte et sa présence sécurisante, l'adulte accompagne l'enfant dans ses découvertes et ses apprentissages.

Ainsi, au travers du jeu et des activités libres ou proposées, l'enfant va développer son imaginaire, ses capacités psychomotrices et s'épanouir.

Les professionnels de la Petite Enfance assurent le relais en l'absence des parents dans la prise en charge des enfants. Les premières découvertes (diversité alimentaire, propreté, marche...) restent un moment privilégié appartenant aux familles.

Relation avec les organismes extérieurs

En fonction de certains projets ou situations, les structures d'accueil peuvent être amenées à travailler avec des organismes extérieurs :

- la Direction des Affaires Sanitaires et Sociales ;
- le Centre Médico-Psychologique (CMP), le Centre d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel (CATTP) ;
- les cabinets de pédiatrie ;
- les établissements scolaires ;
- le Musée Océanographique,...